

## ACTUALITÉ(S)

### **La FNAIM rejoint l'association QualiSR, porteuse de la certification des syndics de prévention-redressement**

Le 6/7/2018

L'adhésion de l'UNIS en janvier 2017 et la signature d'une convention de partenariat avait permis à l'association de décoller et aboutir ce semestre à la validation du référentiel de certification dont elle a été porteuse (nos ressources du 26/01/2017 « [L'association QualiSR sur orbite](#) » et du 09/06/2018 « [Une nouvelle certification pour les syndics en capacité de traiter des copropriétés fragiles ou en difficulté](#) »). Cette fois, c'est le tour de la FNAIM de rejoindre les acteurs qui portent le projet depuis plus de trois ans. L'annonce en été faite officiellement lors de la conférence de presse semestrielle de la fédération le 27 juin. Rappelons que la certification s'adresse aux syndics qui ont développé une expérience de traitement de copropriétés fragiles ou en difficulté avérée, qu'elles soient ou non sous procédure publique ANAH ou ANRU, et qui souhaitent faire reconnaître cette expérience au moyen d'une certification de services exigeante, de nature à sécuriser les acteurs susceptibles de faire appel à leurs services. Un objectif de 80 syndics certifiés permettrait de disposer d'un réseau de professionnels à la hauteur des besoins d'intervention sur tous les sites où des opérations de prévention-redressement de copropriétés fragiles sont mises en oeuvre. Les grandes fédérations de syndics que sont l'UNIS et la FNAIM estiment qu'il est de l'intérêt stratégique de la profession de se doter des qualifications nécessaires pour assurer ces missions...

©AEDév-Universimmo-Pro / Droits de reproduction réservés